

## SOMMAIRE

**Le message du président .....**  
**Le conseil d'administration .....**  
**Le personnel de l'Agence .....**  
**La structure régionale .....**  
**Le territoire de l'Agence .....**  
**Le symbolisme du logo .....**

### Les rapports d'activités

Le Conseil d'administration.....  
Le comité d'Orientation.....  
Le comité Expert.....  
Le comité PPMV .....

La représentation .....

Prochaine année .....

### La mise en valeur

Les sources de fonds .....

Les conseillers forestiers accrédités .....

La programmation des travaux .....

Les réalisations.....

La vérification opérationnelle.....

Le verglas.....

Perspectives 1998-1999 .....

### Le PPMV

Le mandat .....

La structure .....

Le plan d'action.....

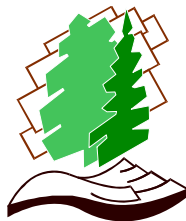
Le préliminaire .....

*Dans le présent document, les abréviations suivantes signifient :*

<b>AFBF</b>	Agence forestière des Bois-Francs
<b>AMFM</b>	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
<b>CF</b>	Conseiller forestier
<b>CSS</b>	Comité de suivi du Sommet
<b>IND</b>	Industriels
<b>MEF</b>	Ministère de l'environnement et de la faune
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MRN</b>	Ministère des Ressources naturelles
<b>OGC</b>	Organisme de gestion en commun
<b>PAF</b>	Plan d'aménagement forestier
<b>PAAR</b>	Programme d'aide à l'aménagement des ravages
<b>PPMV</b>	Programme de protection et de mise en valeur
<b>SPB</b>	Syndicat des producteurs de bois

*\*Page couverture : Photo extraite du site Web de Domtar inc.*





## LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

**C**hers amis partenaires de l'Agence,

Déjà deux années passées à mettre en place l'Agence, à comprendre le fonctionnement du programme, à réaliser l'importance des forêts de la région, à apprendre du nouveau vocabulaire, à découvrir nos partenaires et à s'approprier mutuellement.

Notre équipe est maintenant en place et fonctionne bien. La complicité entre les administrateurs et le personnel se développe et accroît l'efficacité de nos actions.

Les orientations à prendre se précisent du fait que nous nous comprenons mieux comme partenaires et aussi du fait que notre responsabilité, comme agence, est de plus en plus claire et évidente. On nous confie des sommes importantes pour réaliser des choses précises ensemble.

De plus la réunion des Décideurs du 13 mars dernier est venue préciser notre obligation de revoir nos processus afin de faire encore mieux. La confiance du ministère des Ressources Naturelles envers le programme s'est confirmée par la l'injection de fonds additionnels, pour 5 ans, dans le programme. Nous devons nous aussi, ensemble, livrer la marchandise en nous impliquant sérieusement dans la démarche d'amélioration continue et aussi en mesurant les coûts des travaux.

Tout ce travail se rattachera au PPMV qui viendra préciser de façon plus concrète les orientations que nous devrions prendre ensemble pour assurer le développement durable de la ressource forestière régionale pour le bénéfice de ses propriétaires et de la collectivité.

Je termine en vous rappelant que vous êtes tous des partenaires de cette Agence, que son avenir dépend de nous tous. Nous sommes aussi responsables de ce que deviendra.

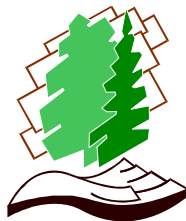
Un mot rapide pour signifier mon appréciation à mes collègues du Conseil d'administration qui prennent à cœur le devenir de l'Agence. Je veux aussi remercier toutes les personnes qui au cours de la dernière année ont participé aux travaux de l'Agence au niveau de son organisation, de ses comités, de ses documents et de son dynamisme, et particulièrement à notre personnel.

Un merci particulier à Mme Josée Bussière qui a fait un bon travail pour l'Agence et qui est maintenant Directrice générale de l'Agence de la Mauricie.

Beaucoup de travail a été fait et bien fait. Mais il en reste beaucoup à faire et je sais que je peux compter sur vous. Merci.

Pierre Gaudet  
Président





## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**E**n vertu des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, le Conseil d'administration est composé de dix administrateurs dont la répartition est la suivante : deux représentants du monde municipal, deux du ministère des Ressources naturelles, quatre du monde industriel et enfin, quatre

représentants des propriétaires de boisés dont deux nommés par les organismes de gestion en commun et deux nommés par des syndicats de producteurs de bois. Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

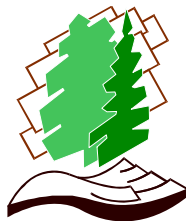
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Organisme</i>
<b>Monde municipal</b>	--	M. Pierre Gaudet M. Laurent Carignan	Président Directeur	MRC Nicolet-Yamaska MRC de l'Érable
<b>Ministère des ressources naturelles</b>	--	M. Normand Tétreault M. Jacques Pinard	Directeur exécutif Directeur	MRN MRN
<b>Industriels</b>	--	M. Jacques Bray M. Simon-Pierre Fortin M. André Francoeur <sup>1</sup> M. Guy Noël	Directeur exécutif Directeur Directeur Directeur	Domtar inc. Panneaux Malette OSB TRIPAP inc. Kruger inc.
<b>Propriétaires de boisés</b>	OGC	M. Réjean Benoît <sup>2</sup>	Directeur	Group. For. Nicolet-Yamaska
		M. Jacques Moisan <sup>3</sup>	Directeur	S.S.A.D.
		M. Gilles Marcotte	Directeur	Group. For. Nicolet-Yamaska
		M. François Marcotte	Directeur exécutif	Amén. Forestier Coop. Wolfe
	Syndicat prod. de bois	M. Gaston Roy M. Claude Breton	Vice-président Directeur	SPB de Nicolet SPB de la région de Québec

<sup>1</sup> Partie de l'année

<sup>2</sup> Remplacé par Gilles Marcotte

<sup>3</sup> Remplacé par François Marcotte





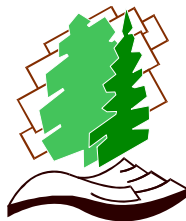
L'élection de chaque administrateur régulier est accompagnée de l'élection d'un substitut. Le mandat de ces administrateurs dure deux (2) ans ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs, à moins qu'ils ne démissionnent ou que leur poste ne devienne vacant à la suite de leur décès, destitution ou autrement. Tout administrateur régulier sortant de charge est rééligible s'il possède les qualifications requises.

Le conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence et exerce ses pouvoirs par voie de résolutions adoptées au cours d'une réunion dans le cadre de laquelle le quorum est respecté, ou au moyen de résolutions écrites et signées par tous les administrateurs de l'Agence.

Alternance sur la durée des mandats des administrateurs :

<i>Catégorie</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Durée du mandat</i>	<i>Durée / fin de mandat</i>
Monde municipal	P. Gaudet	1 an	1998
	L. Carignan	2 ans	1999
Industrie	J. Bray	2 ans	1999
	S.-P. Fortin	1 an	1998
	G. Noël	1 an	1998
	A. Francoeur	2 ans	1999
Représentants des propriétaires			
OGC	J. Moisan	2 ans	1999
	R. Benoit	1 an	1998
OSPB	G. Roy	1 an	1998
	C. Breton	2 ans	1999





## LE PERSONNEL

Au cours de la dernière année, l'équipe chargée des tâches administratives et techniques était composée du personnel suivant :

**Madeleine Beaudet** qui a agi durant huit semaines au secrétariat et à la comptabilité (mai à juin 1998).

**Céline Brault** qui s'occupe du secrétariat ainsi que de la comptabilité et qui réalise l'essentiel du travail d'agent payeur de l'Agence (depuis juillet 1998).

**François Brassard**, ing. f., M. Sc. : coordonnateur à l'élaboration du PPMV depuis le 2 février 1998.

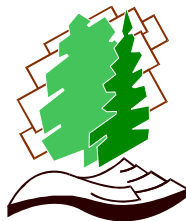
**Josée Bussièrès**, ing. f., M. Sc. : coordonnatrice de l'Agence jusqu'à la fin du mois d'octobre.

**Pierre Nadeau**, tech. for., coordonnateur du projet Verglas.

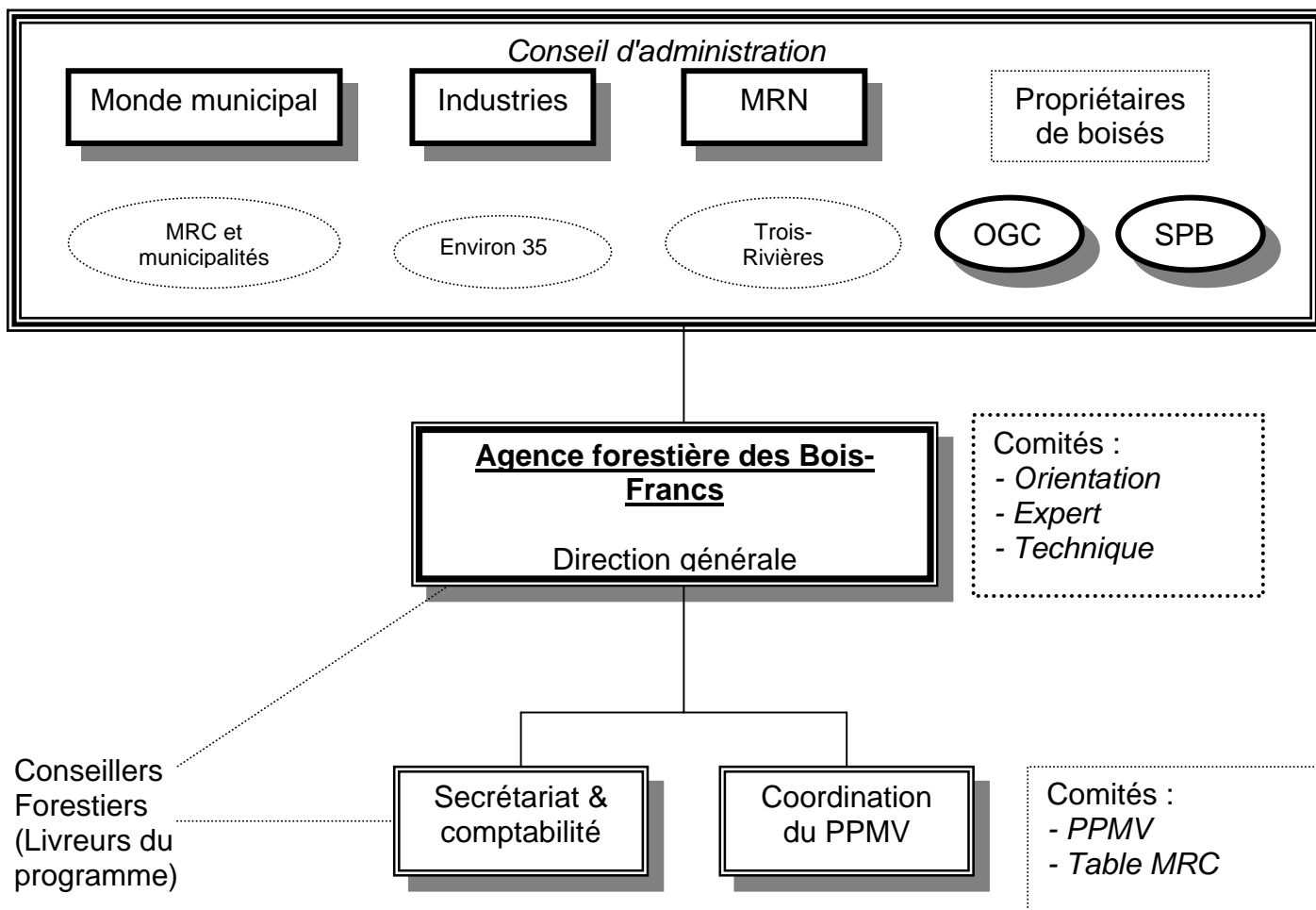
**Jacques Moisan**, ing. f., M. Sc. : directeur général de l'Agence depuis le mois de novembre 1997.

Le siège social de l'Agence est situé au 40, Route de la Grande Ligne à Victoriaville. Des espaces de bureaux sont loués de la MRC d'Arthabaska.





## LA STRUCTURE DE L'AFBF

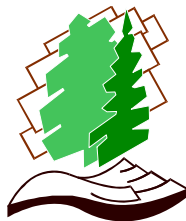




## LE TERRITOIRE DE L'AFBF

MRC d'Arthabaska	1 902.54 km <sup>2</sup>	63 236 personnes
MRC de Bécancour	1 132.81	19 939
MRC de Drummond	1 650.84	84 058
MRC de l'Érable	1 291.80	25 374
MRC de Nicolet-Yamaska	1 002.78	24 513
<b>TOTAUX</b>	<b>6 980.85 km<sup>2</sup></b>	<b>217 120 personnes</b>





## LE SYMBOLISME DU LOGO

L'image proposée se veut représentative de la forêt de notre région, mais aussi de la raison d'être de la nouvelle Agence forestière des Bois-Francs. À la fois moderne et dynamique, le logo suggère une approche globale de cette précieuse ressource naturelle qu'est la forêt.

Le logo nous montre les silhouettes stylisées d'un feuillu et d'un résineux, dont chaque famille se retrouve sur notre territoire. Cette partie symbolise les forêts de la région et les essences que l'on y retrouve. Elle y représente également la forêt comme une source renouvelable de richesses naturelles.

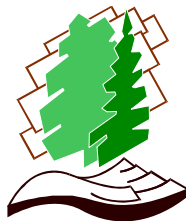
La partie brune, située en avant-plan, représente le sol et son importance dans le développement des forêts. Les sillons que l'on y retrouve rappellent l'importance du reboisement et d'une saine gestion du territoire. De plus, avec un peu d'imagination, on peut voir, dans cette partie, une main ouverte tenant les deux silhouettes d'arbre. Cela symbolise les objectifs de l'organisme qui sont entre autres la mise en valeur de cette ressource naturelle ainsi qu'une prise en charge globale qui considère différents aspects d'exploitation (commercial, récréotouristique, etc.).

La partie bleue représente des nuages stylisés, mais suggère avant tout l'importance de l'air et de l'eau dans le développement des forêts. Ainsi, l'ensemble des éléments (eau, sol, air) sont représentés, suggérant la forêt comme faisant partie d'un système écologique complexe dont chaque élément a son importance. De plus, les lignes dirigées vers le haut selon un angle de 45 degrés symbolisent le dynamisme de l'organisme et une vision portée vers l'avenir.

Le logo est formé de trois couleurs pantones (vert #349, bleu #300 et brun #4625) et est conforme aux normes contraintes de l'imprimerie. De plus, le concept se reproduit très bien en noir et blanc ou en renversé. La typographie utilisée est Serif Gothic bold et Serif Gothic light.







## LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS

### Le Conseil d'administration

Les administrateurs de l'AFBF ont travaillé à une multitude de dossiers au cours de l'année 1997. Le Conseil d'administration s'est réuni à 10 occasions, soit les 1<sup>er</sup> et 24 avril, 29 mai, 2 juillet, 28 août, 29 septembre, 30 octobre et 25 novembre 1997, 17 février et 31 mars 1998. Il y a une réunion le 13 janvier, mais sans quorum.

L'ordre du jour de ces réunions a porté principalement sur les sujets suivants :

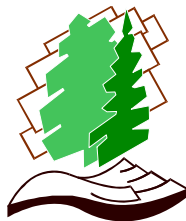
Chaque réunion du Conseil comporte un volet répétitif soit : l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la réunion précédente, le suivi des dernières réunions et l'évolution de la situation financière. Ce dernier point porte notamment sur la contribution du MRN, l'évolution de la contribution des industriels, l'état des résultats et le bilan. On suit aussi l'évolution de la facturation des travaux par les conseillers forestiers.

Les autres points suivants ont été traités à une ou plusieurs reprises au cours de la dernière année :

- Les rapports des comités
- Choix d'un conciliateur-décideur
- Organisation des locaux
- Les taxes TPS-TVQ et leur application
- Le décloisonnement du territoire
- La réingénierie du programme
- Contrat de service avec AMFM
- La préparation de l'assemblée générale annuelle 1996-1997
- Le crédit forestier
- Les réunions du Comité de suivi

- Le PPMV
  - . Organisation
  - . Rapport de comité
  - . Embauche du coordonnateur
  - . Budget
  - . Comité, table MRC...
- La vérification opérationnelle
  - . Guide
  - . Résultats
  - . Cas particuliers
- Liste des membres (adoption)
- Budget 1997-1998 et documents afférents
- Embauche d'un directeur général
- Programme PAAR
- Le financement des agences
- La nouvelle région et l'arrimage avec l'AFBF
- Projet de petit journal
- Le verglas et les conseils techniques
- La rencontre des Décideurs
- Saison 1998-1999 (budget, accréditation, et autres)
- Mise en place et orientation des comités
- Protocole d'entente entre les conseillers forestiers et l'Agence
- PAF - Renouvellement statut de producteur forestier
- Le point sur les activités de l'AFBF et le plan d'action





## Le comité d'Orientation

Le comité d'Orientation est composé d'un représentant de chacun des partenaires :

Président : M. Pierre Gaudet  
Vice-président : M. Gaston Roy  
Directeur : M. Normand Tétreault  
Directeur : M. François Marcotte  
Directeur : M. Jacques Bray

Le comité d'Orientation s'est réuni à 5 reprises, soit les 8 septembre et 22 octobre 1997 ainsi que les 7 janvier, 17 février et 31 mars 1998.

Les décisions et recommandations du comité d'orientation ont porté principalement sur :

- Politique de gestion des ressources humaines
- Étude du budget 1998-1999
- Réunion des Décideurs
- Fonctionnement 1998-1999
- Le projet verglas, fonctionnement
- Contrat de travail du directeur général
- Forum des agences
- Représentation pour le financement
- Décloisonnement du territoire
- PAF - Plans d'aménagement forestier
- Financement de l'Agence
- La réingénierie
- La vérification opérationnelle 1998-1999
- Le PPMV

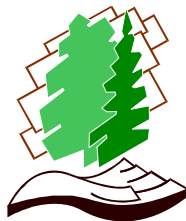
## Le comité Expert

Le comité Expert reçoit ses mandats du Conseil d'administration. Il étudie en profondeur certaines questions et aspects du programme. Au cours de la dernière année, les membres du comité Expert étaient messieurs :

Sylvain Rajotte	OGC
Martin Plante	OGC
Gérald Lapierre	MRN
Simon-Pierre Fortin	IND
Guy Larochelle	SPB
Denis Villeneuve	SPB
Pierre Gaudet	MRC
François Bourassa	IND (1 réunion)
Réjean Benoit	OGC (1 réunion)
Claude Bergeron	CF (1 réunion)
Daniel St-Hilaire	OGC (1 réunion)
Stéphane Lebel	OGC (1 réunion)
Georges Blais	MRN (1 réunion)
Martin Larrivée	OGC (1 réunion)
Jean-Claude Lapierre	CF (1 réunion)
Josée Bussièrès	AFBF
Jacques Moisan	AFBF

Les membres du comité Expert se sont quant à eux réunis à 7 reprises soit les 19 juin, 11 et 20 novembre 1997, 12 décembre, 7 janvier et 19 et 28 janvier 1998. Notons que les réunions des 7 et 19 janvier revêtaient un caractère spécial : dossier réingénierie et dossier verglas respectivement.





Les points suivants ont fait l'objet de sessions de travail du comité Expert :

- Guide de vérification opérationnelle
- Décloisonnement du territoire
- Contribution financière
- Formulaire de déclaration de volume 1997-1998
- Normes techniques : procédure de modification
- Formulaires
- Fonctionnement du comité
- Réingénierie
- Plants à racines nues (1998)
- Coupes intermédiaires
- Verglas
- Délai de facturation
- PAF - Plan d'aménagement forestier
- Grille des taux
- Protocole d'entente entre l'Agence et les conseillers forestiers
- Guide de PPMV des forêts privées - Plan de travail
- Financement de l'Agence
- Suivi des vieilles plantations
- Schéma du processus de livraison du programme

## Le comité PPMV

Les membres du comité sont messieurs :

Guy Larochelle	SPB
Denis Ouellette	MRC
Gérald Lapierre	MRN
Simon-Pierre Fortin	IND
Stéphane Lebel	OGC
Jacques Moisan	AFBF
François Brassard	AFBF

Ce nouveau comité mis sur pied en 1997 a tenu 4 rencontres soit les 14 et 28 novembre 1997 ainsi que les 6 janvier et 16 mars 1998.

Les points suivants ont fait partie des discussions :

- Élaboration d'un document préliminaire
- Définir un plan de travail et d'action
- Partager les responsabilités
- Établir un échéancier
- Embauche d'un(e) coordonnateur(trice)
- Etude du Préliminaire

## La représentation

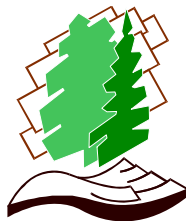
Beaucoup de travail de représentation a été fait en regard de la contribution du MRN au financement de l'Agence. L'Agence s'est jointe au MRN pour tenir le kiosque du MRN au colloque de l'Érable à Victoriaville à la fin de janvier.

M. Pierre Gaudet a été mandaté par l'ensemble des Agences pour agir comme porte-parole à la réunion des Décideurs du 13 mars dernier.

L'Agence a aussi fait des représentations auprès du CRCDCQ afin d'arrimer l'Agence à la nouvelle structure régionale de concertation et de développement, notamment via les cinq tables sectorielles agroalimentaires et forestières.

L'Agence est également active au sein d'un comité régional faisant la promotion d'un projet de mise en commun de données en géomatique.





## Prochaine année

L'année qui commence a un agenda chargé. La réunion des Décideurs du 13 mars 1998 a ajouté deux obligations additionnelles à l'Agence.

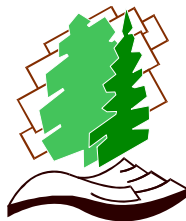
En effet, nous devons dans un premier temps confirmer d'ici le 1<sup>er</sup> avril 1999, et démontrer d'ici l'an 2000 dans un deuxième temps, que l'aide financière aux producteurs forestiers dans le cadre du programme régulier ne dépasse pas 80 % des coûts préétablis par l'Agence pour l'ensemble des travaux d'aménagement. Cela s'applique aussi aux sommes additionnelles que peut attribuer le ministère des Ressources naturelles dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et utilisées par les agences pour la réalisation de travaux d'aménagement. Le rapport annuel de l'Agence pour l'exercice 1998-1999 devra faire état de cette confirmation.

Par ailleurs, l'Agence devra procéder d'ici le 1<sup>er</sup> avril 1999, à un examen de ses processus de planification, de livraison et de suivi du programme d'aide, dans une optique d'économie et d'atteinte des résultats escomptés. Le rapport annuels de l'agence pour l'exercice 1998-1999 devra aussi faire état du résultat de cet examen.

À cela s'ajoute le PPMV et la gestion courante du programme d'aide à la mise en valeur. Ce sont les grands dossiers sur lesquels nous devons nous pencher.

Enfin, nous devons prévoir le retrait du rôle de vérificateur opérationnel du MRN et anticiper l'impact de ce retrait afin d'être en mesure de prendre efficacement la relève.





## LA MISE EN VALEUR

### Les sources de fonds

Les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Agence et à la livraison du programme ont été fournis par le MRN dans une proportion d'environ 80 % et de l'ordre de 20 % des industries de transformation du bois qui ont acheté du bois produit sur le territoire Centre-du-Québec.

Au cours du dernier exercice le MRN a aussi accordé une subvention spéciale de 20,000 \$ pour aider à la mise en place de l'Agence.

Le MRN a versé sa contribution en trois versements alors que les déclarations des industriels se font, en général, à chaque mois. Nous présentons, ci-après, un tableau qui caractérise un peu la contribution des industriels pour les deux derniers exercices.

VOLUME EN M <sup>3</sup>	1996-1997		1997-1998	
	USINES	ACHAT	USINES	ACHAT
5 000 et moins	33	34 510.67 \$	27	34 735.80 \$
5 001 à 10 000	3	30 816.10 \$	0	0.00 \$
10 001 à 20 000	1	24 583.30 \$	5	115 735.78 \$
20 001 à 30 000	3	102 641.12 \$	1	41 987.44 \$
30 001 à 40 000	1	46 882.36 \$	0	0,00 \$
40 000 et plus	3	229 633.50 \$	3	231 488.88 \$
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>*469 067.05 \$</b>	<b>36</b>	<b>423 947.90 \$</b>

\* 1996-1997 : inclut 45 059,54 \$ reçus après l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent indiquent l'origine des bois tels que déclarés par les industriels qui ont acheté le bois.





## DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS (M<sup>3</sup>) ACHETÉS SUR LES FORÊTS PRIVÉES (AFBF)

1996-1997

<i>MRC</i>	SEP	PINS	MEL	PRU	THO	PET	PEU	BOP-BOJ	ÉRS-ER	FM	<i>TOTAL</i>
Arthabaska	56 679,34	3 192,8	675,16	665,77	5 064,88	513,86	7 677,9	498,46	211,03	949,59	<b>76 128,79</b>
Bécancour	15 366,69	1 838,24	204,0	251,99	103,71	102,67	3 364,17	19,95	24,37	376,07	<b>21 651,86</b>
Drummond	7 562,62	1 667,65	382,6	453,85	267,2	15,38	3 348,0	28,61	72,16	552,62	<b>14 350,69</b>
L'Érable	54 946,87	2 301,2	312,99	312,25	6 798,69	1 443,07	3 230,36	131,03	28,75	948,01	<b>70 453,22</b>
Nicolet-Yamaska	5 336,6	1 848,67	223,0	708,45	2 817,6	592,5	1 114,45	84,33	51,41	113,2	<b>12 890,21</b>
Inconnu	53 895,73	---	1 273,6	---	---	7 825,0	---	---	---	57 744,0	<b>120 738,33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 787,85</b>	<b>10 848,56</b>	<b>3 071,35</b>	<b>2 392,31</b>	<b>15 052,08</b>	<b>10 492,48</b>	<b>18 734,88</b>	<b>762,38</b>	<b>387,72</b>	<b>60 683,49</b>	<b>316 213,10</b>

## DÉCLARATION DE VOLUMES DE BOIS (M<sup>3</sup>) ACHETÉS SUR LES FORÊTS PRIVÉES (AFBF)

1997-1998

<i>MRC</i>	SEP	PINS	MEL	PRU	THO	PET	PEU	BOP-BOJ	ÉRS-ER	FM	<i>TOTAL</i>
Arthabaska	51 178,66	8 517,38	809,44	710,51	4 953,87	1 562,98	3864,9	113,81	245,19	13 182,06	<b>85 138,8</b>
Bécancour	18 979,67	2 090,1	607,29	1 475,92	375,69	770,19	2220,0	---	---	9 083,64	<b>35 602,5</b>
Drummond	11 432,09	8 101,1	294,57	296,28	227,31	1 638,78	3 375,0	6,04	92,08	9 190,84	<b>34 654,09</b>
L'Érable	43 406,82	10 145,21	642,5	614,07	4 708,83	2 193,48	3 895,27	115,87	43,6	15 059,17	<b>80 824,82</b>
Nicolet-Yamaska	7 518,25	3 887,53	148,46	494,22	2 309,93	630,83	953,0	4,03	109,88	3 733,46	<b>19 789,59</b>
Inconnu	29 116,86	---	15,2	---	---	---	---	---	---	---	<b>29 132,06</b>
<b>TOTAL</b>	<b>161 632,35</b>	<b>32 741,32</b>	<b>2 517,46</b>	<b>3 591,0</b>	<b>12 575,63</b>	<b>6 796,26</b>	<b>14 308,17</b>	<b>239,75</b>	<b>490,75</b>	<b>50 249,17</b>	<b>285 141,86</b>

### LÉGENDE

SEP : Sapin et épinette  
 PINS : Pins  
 FM : Feuillus mélangés

MEL : Mélèze  
 PRU : Pruche

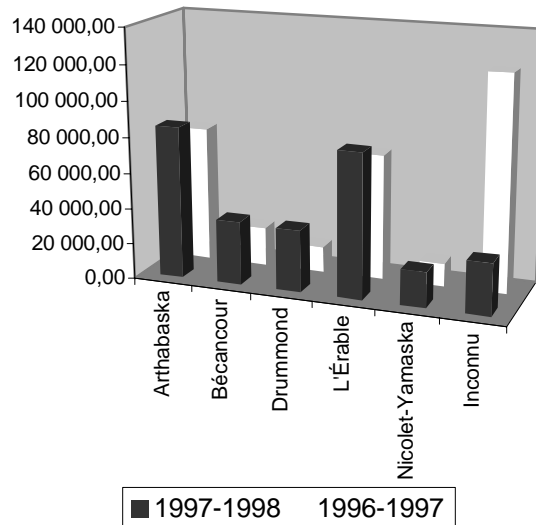
BOP : Bouleau à papier  
 BOJ : Bouleau jaune

ERS : Érable à sucre  
 ER : Autres érables



MRC	1996-1997		1997-1998	
	VOLUME	%	VOLUME	5
Arthabaska	76 128,79	24,1 %	85 138,8	29,9 %
Bécancour	21 651,86	6,8 %	35 602,5	12,5 %
Drummond	14 350,69	4,5 %	34 654,09	12,2 %
L'Érable	70 453,22	22,3 %	80 824,82	28,3 %
Nicolet-Yamaska	12 890,21	4,1 %	19 789,59	6,9 %
Inconnu	120 738,33	38,2 %	29 132,06	10,2 %

## VOLUMES DE BOIS ACHETÉS







## Les conseillers forestiers accrédités

La liste qui suit montre les conseillers forestiers qui étaient accrédités pour la livraison du programme de mise en valeur sur le territoire de l'Agence forestière des Bois-

Francs au cours de l'année 1997-98. Apparaissent aussi les noms des ingénieurs forestiers autorisés à signer les documents en regard de la livraison du programme.

### AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

215, 1<sup>ère</sup> avenue,  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
*Sylvain Rajotte, ing. f.*  
*Martin Larrivée, ing. f.*

### CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS

9, rue Principale Ouest, suite 200  
Magog (Québec) J1X 2A4  
*Claude Chabot, ing. f.*  
*René Pommerleau, ing. f.*

### CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

1515, rue St-Jean-Baptiste, suite 115  
Québec (Québec) G2E 5E2  
*Claude Bergeron, ing. f.*  
*Rémy Gingras, ing. f.*  
*François Laliberté, ing. f.*

### COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-AURICE INC.

1833, rue Georges, Casier postal. 881  
Shawinigan (Québec) G9N 6W2  
*Luc Bournival, ing. f.*

### GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,  
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0  
*Stéphane Lebel, ing. f.*  
*Gaston Martineau, ing. f.*





**GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE SAINT-FRANÇOIS**

345, rue du Parc Industriel,  
Windsor (Québec) J1S 3A7  
*Ken Dubé, ing. f.*  
*Pierre Bellavance, ing. f.*

**GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.**

9500, boul. du Parc industriel, Secteur Sainte-Gertrude,  
Ville de Bécancour (Québec) G0X 2S0  
*Réjean Benoit, ing. f.*  
*Daniel Champoux, ing. f.*

**MARIO DUROCHER, ING.F.**

71, Chemin Amy, R.R. 2  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0  
*Mario Durocher, ing. f.*

**SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.**

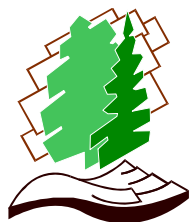
1000, 9e Rang Est  
Saint-Albert-de-Warwick (Qué) J0A 1E0  
*Martin Plante, ing. f.*  
*Daniel St-Hilaire, ing. f.*

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE NICOLET**

390, rue Principale,  
Ste-Monique (Québec) J0G 1N0  
*Ghislain Leblond, ing. f.*  
*Guy Larochelle, ing. f.*

Un seul de ces conseillers forestiers n'a pas signé son protocole d'entente.





## La programmation des travaux

Les conseillers forestiers accrédités par l'Agence ont fourni leur programmation de travaux en début de saison sur la base de l'enveloppe budgétaire accordée à chacun.

Le tableau suivant montre la sommation des programmations fournies par l'ensemble des CF par grands groupes de travaux.

Traitements	Quantités à traitées	Dollars À investir	Part de budget
Remise en production – Préparation de terrain (05)	626,2 ha	477 151 \$	22,7 %
Remise en production – Plantation (06)	3 170 744 plants	837 265 \$	39,9 %
Entretien de plantation (07)	746,1 ha	379 947 \$	18,1 %
Éducation de peuplements – Traitements non commerciaux (08)	71,3 ha	60 705 \$	2,9 %
Éducation de peuplements – Traitements commerciaux (09)	141,4 ha	100 923 \$	4,8 %
Drainage (10)	122,7 km	158 682 \$	7,6 %
Voirie forestière (10)	36,8 km	46 627 \$	2,2 %
Plan d'aménagement forestier (11)	235 plants	39 678 \$	1,9 %
( ) code de la catégorie de travaux	<b>TOTAL :</b>	<b>2 100 818 \$</b>	

## Les réalisations

Les fonds ont servi essentiellement à trois fins. Premièrement ils ont servi à compléter la constitution du fonds nécessaires à l'élaboration du PPMV, ensuite le fonctionnement interne de l'Agence et enfin la réalisation de travaux sylvicoles, la base du programme de mise en valeur. Les détails relatifs à la situation financière sont présentés dans les états financiers vérifiés de l'AFBF.

Les tableaux qui suivent montrent l'enveloppe budgétaire accordée à chacun des conseillers forestiers pour les deux dernières années de travaux réalisés.





1996-1997

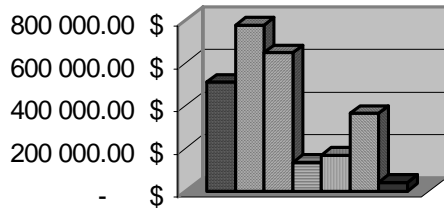
Conseillers forestiers Accrédités	Type d'aide	Préparation de terrain	Mise en terre De plants	Entretien Plantation	Traitements Non commerc.	Traitements commerciaux	Drainage et voirie	Plans De gestion	TOTAL
Syndicat des producteurs de bois de INicolet	Ind.	2 427,50 \$	46 550,87 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 080,69 \$	7 130,00 \$	65 189,06 \$
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC	236,00 \$	22 299,16 \$	1 380,00 \$	8 305,00 \$	36 249,50 \$	4 353,60 \$	130,00 \$	72 953,26 \$
	Ind.	2 146,50 \$	0,00 \$	216,00 \$	9 557,50 \$	10 626,00 \$	649,44 \$	1 185,00 \$	24 360,44 \$
Groupelement agroforestier Lotbinière-Mégantic inc.	OGC	41 456,00 \$	78 521,95 \$	59 066,00 \$	38 991,50 \$	31 993,00 \$	35 245,58 \$	2 325,00 \$	287 599,03 \$
Groupelement forestier coopératif Saint-François	OGC	8 238,00 \$	22 061,70 \$	0,00 \$	528,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	30 828,20 \$
	Ind.	2 891,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 320,00 \$	0,00 \$	390,00 \$	4 601,00 \$
Mario Durocher, ingénieur forestier	Ind.	0,00 \$	2 205,01 \$	688,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 893,51 \$
Coopérative forestière du Bas-St-Maurice	Ind.	0,00 \$	10 811,50 \$	23 166,00 \$	528,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	34 506,00 \$
Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc.	OGC	171 969,00 \$	295 528,74 \$	302 265,44 \$	34 296,50 \$	25 680,50 \$	146 285,81 \$	6 860,00 \$	982 885,99 \$
	Ind.	46 776,50 \$	27 544,73 \$	10 006,50 \$	6 203,50 \$	11 415,00 \$	36 084,86 \$	9 340,00 \$	147 371,09 \$
Groupelement forestier Nicolet-Yamaska inc.	OGC	144 339,00 \$	164 546,47 \$	162 147,00 \$	1 215,00 \$	23 200,50 \$	70 786,07 \$	5 065,00 \$	571 299,04 \$
	Ind.	23 962,50 \$	28 437,96 \$	19 804,50 \$	0,00 \$	6 009,00 \$	32 760,92 \$	3 120,00 \$	114 094,88 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	Ind.	66 520,50 \$	74 753,30 \$	70 669,00 \$	35 831,45 \$	20 501,00 \$	29 611,51 \$	5 675,00 \$	303 561,76 \$
Chabot, Pomerleau et associés	Ind.	0,00 \$	4 837,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	130,00 \$	4 517,30 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>510 962,50 \$</b>	<b>777 648,69 \$</b>	<b>649 408,94 \$</b>	<b>135 457,45 \$</b>	<b>166 994,50 \$</b>	<b>364 858,48 \$</b>	<b>41 330,00 \$</b>	<b>2 646 660,56 \$</b>
<b>POURCENTAGE :</b>		<b>19.3 %</b>	<b>29.4 %</b>	<b>24.5 %</b>	<b>5.1 %</b>	<b>6.3 %</b>	<b>13.8</b>	<b>1.6</b>	<b>100.0 %</b>

1997-1998

Conseillers forestiers accrédités	Type d'aide	Préparation de terrain	Mise en terre De plants	Entretien Plantation	Traitements Non commerc.	Traitements commerciaux	Drainage et voirie	Plans De Gestion	TOTAL
Syndicat des producteurs de bois de Nicolet	Ind.	30 976,40 \$	4 035,69 \$	3 879,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	16 722,35 \$	2 080,00 \$	57 693,44 \$
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC	4 141,00 \$	13 880,20 \$	486,00 \$	5 502,00 \$	36 690,00 \$	8 966,53 \$	1 805,00 \$	71 470,73 \$
	Ind.	1 257,50 \$	12 465,13 \$	0,00 \$	302,00 \$	7 855,00 \$	577,20 \$	130,00 \$	22 586,83 \$
Groupelement agroforestier Lotbinière-Mégantic inc.	OGC	49 537,00 \$	88 301,65 \$	40 786,50 \$	23 142,50 \$	15 101,50 \$	38 505,48 \$	5 305,00 \$	260 679,63 \$
Groupelement forestier coopératif Saint-François	OGC	0,00 \$	2 139,80 \$	0,00 \$	377,50 \$	12 402,00 \$	0,00 \$	515,00 \$	15 434,30 \$
	Ind.	0,00 \$	3 811,95 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 371,50 \$	0,00 \$	520,00 \$	6 703,45 \$
Mario Durocher, ingénieur forestier	Ind.	0,00 \$	0,00 \$	1 336,50 \$	0,00 \$	1 188,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 524,50 \$
Coopérative forestière du Bas-St-Maurice	Ind.	0,00 \$	12 017,71 \$	12 096,00 \$	1 802,50 \$	8 712,00 \$	0,00 \$	260,00 \$	34 888,21 \$
Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc.	OGC	202 010,49 \$	231 377,63 \$	239 914,95 \$	8 143,50 \$	81 869,50 \$	131 837,33 \$	4 015,00 \$	899 168,40 \$
	Ind.	39 678,00 \$	42 011,79 \$	10 049,70 \$	0,00 \$	10 176,50 \$	35 045,89 \$	4 930,00 \$	141 891,88 \$
Groupelement forestier Nicolet-Yamaska inc.	OGC	149 043,50 \$	152 713,25 \$	126 895,80 \$	906,00 \$	27 966,00 \$	61 235,61 \$	4 910,00 \$	523 670,16 \$
	Ind.	18 610,50 \$	31 058,47 \$	25 487,20 \$	0,00 \$	9 111,00 \$	20 535,74 \$	5 315,00 \$	110 177,91 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	Ind.	53 694,75 \$	107 083,81 \$	50 750,25 \$	19 547,50 \$	12 213,00 \$	33 410,59 \$	4 640,00 \$	281 339,90 \$
Chabot, Pomerleau et associés	Ind.	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>548 949,14 \$</b>	<b>700 897,08 \$</b>	<b>511 681,90 \$</b>	<b>59 723,50 \$</b>	<b>225 656,00 \$</b>	<b>346 836,72 \$</b>	<b>34 425,00 \$</b>	<b>2 428 169,34 \$</b>
<b>POURCENTAGE :</b>		<b>22.6 %</b>	<b>28.9 %</b>	<b>21.1 %</b>	<b>2.5 %</b>	<b>9.3 %</b>	<b>14.3 %</b>	<b>1.4 %</b>	



**TOTAL PAR ACTIVITÉ  
1996-1997**



- Préparation de terrain
- Mise en terre
- Entretien de plantation
- Traitements non-commerciaux
- Traitements commerciaux
- Drainage et voirie
- Plans de gestion

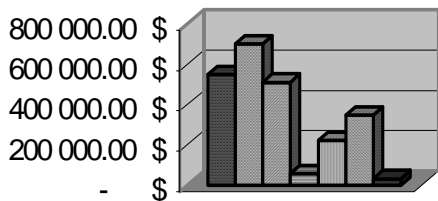
Le budget de la dernière année était inférieur de 8.25 % à l'année précédente.

On voit que les deux années montrent des répartitions à peu près identiques bien que les travaux de **préparation de terrain** sont un peu supérieurs (7% de plus) à l'année précédente, la **mise en terre** a baissé de 10 % et moins **d'entretien de plantation**, soit (21 % de moins).

Il y a eu 56 % moins de travaux **d'éclaircie pré-commerciale** en 1997-98 par rapport à l'année précédente et 35 % plus de travaux **d'éclaircie commerciale** entre les deux mêmes années.

Les travaux de drainage et de voirie se sont à peu près maintenus et il y a eu près de 15 % de moins de plans de gestion produits .

**TOTAL PAR ACTIVITÉ  
1997-1998**



- Préparation de terrain
- Mise en terre
- Entretien de plantation
- Traitements non-commerciaux
- Traitements commerciaux
- Drainage et voirie
- Plans de gestion

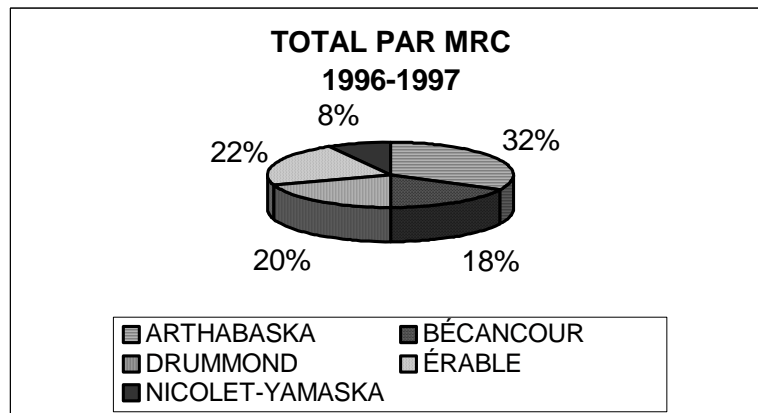




La ventilation de la réalisation des travaux est présentée, ci-après, par MRC pour les deux dernières années.

### MRC 1996-1997

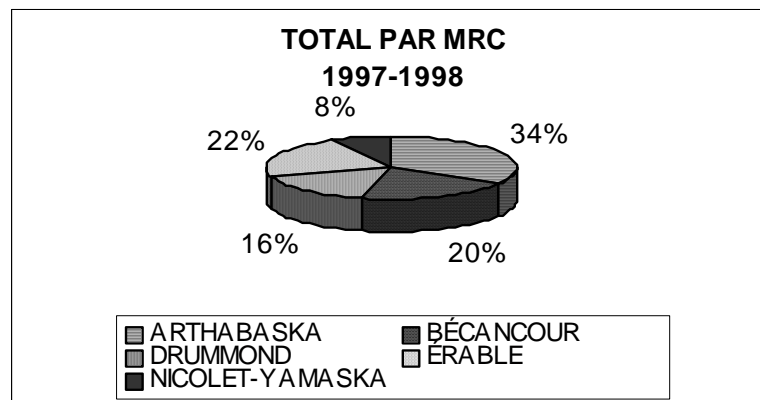
ACTIVITÉ	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
Préparation terrain	163 250,50 \$	120 703,50 \$	74 251,50 \$	99 260,00 \$	53 497,00 \$	510 962,50 \$
Reboisement	265 285,17 \$	118 625,61 \$	163 945,69 \$	150 980,21 \$	78 812,01 \$	777 648,69 \$
Entretien plantation	163 872,60 \$	110 862,00 \$	204 576,68 \$	113 919,66 \$	56 178,00 \$	649 408,94 \$
T. Non-commerciaux	50 261,50 \$	8 085,50 \$	1 887,50 \$	75 222,95 \$	0,00 \$	135 457,45 \$
Trait. Commerciaux	73 230,00 \$	17 713,00 \$	11 641,00 \$	58 146,00 \$	6 264,50 \$	166 994,50 \$
Drainage et voirie	133 021,07 \$	81 264,76 \$	61 445,71 \$	69 141,70 \$	19 985,24 \$	364 858,48 \$
Plan de gestion	11 410,00 \$	7 915,00 \$	8 165,00 \$	8 780,00 \$	5 060,00 \$	41 330,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>860 330,84 \$</b>	<b>465 169,37 \$</b>	<b>*525 913,08 \$</b>	<b>575 450,52 \$</b>	<b>219 796,75 \$</b>	<b>2 646 660,56 \$</b>
%	<b>32,5 %</b>	<b>17,6 %</b>	<b>19,9 %</b>	<b>21,7 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>100 %</b>





### MRC 1997-1998

ACTIVITÉ	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
Préparation terrain	158 189,90 \$	132 577,50 \$	106 919,49 \$	101 293,25 \$	49 969,00 \$	548 949,14 \$
Reboisement	217 835,52 \$	145 225,84 \$	98 200,58 \$	180 555,89 \$	59 079,25 \$	700 987,08 \$
Entretien plantation	182 220,15 \$	97 786,30 \$	93 094,20 \$	80 223,75 \$	58 357,50 \$	511 681,90 \$
T. Non-commerciaux	13 041,50 \$	1 510,00 \$	2 180,00 \$	42 992,00 \$	0,00 \$	59 723,50 \$
Trait. Commerciaux	115 324,00 \$	30 131,00 \$	42 670,50 \$	35 886,50 \$	1 644,00 \$	225 656,00 \$
Drainage et voirie	122 886,44 \$	73 456,26 \$	48 959,51 \$	77 126,51 \$	24 408,00 \$	346 836,72 \$
Plan de gestion	8 020,00 \$	9 580,00 \$	2 730,00 \$	10 595,00 \$	3 115,00 \$	34 425,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>817 517,51 \$</b>	<b>490 226,90 \$</b>	<b>394 754,28 \$</b>	<b>528 672,90 \$</b>	<b>196 572,75 \$</b>	<b>2 428 169,34 \$</b>
%	33,7 %	20,2 %	16,2 %	21,8 %	8,1 %	100 %







Les autres réalisations des conseillers forestiers, découlant de leur présence et de leur implication régionale ne sont naturellement pas incluses dans ce rapport. Cependant on reconnaît que le programme agit comme levier pour permettre d'autres

réalisations via les programmes de mise en valeur du milieu forestier, des projets de forêts habitées, de la formation et de l'information auprès des ouvriers sylvicoles et des propriétaires de boisé et plus encore.

## La vérification opérationnelle

Pour l'année 1997-1998 la vérification opérationnelle, c'est-à-dire le mécanisme de vérification permettant de mesurer la conformité administrative, technique et opérationnelle des travaux effectués sur le terrain, était réalisée par le MRN.

Les conseillers forestiers ont présenté 2,245 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 2,003 rapports d'exécution ont été fournis en annexe aux factures. Notons que 3,762 propriétaires forestiers détiennent leur statut de producteurs forestiers reconnus.

Cette VO s'est effectuée conformément à un cahier de charge convenu entre l'Agence et le ministère. La VO devait vérifier 15 % des prescriptions et des rapports d'exécution présentés par les CF.

Les résultats, tous conseillers confondus, donnent le bilan suivant :

### Bilan de vérification opérationnelle 1997-1998 :

#### Conformité des prescriptions (Services Techniques)

- |                 |      |
|-----------------|------|
| • Administratif | 97 % |
| • Technique     | 99 % |
| • Terrain       | 95 % |

#### Conformité des rapports d'exécution (Services Techniques)

- |                 |       |
|-----------------|-------|
| • Administratif | 100 % |
| • Technique     | 96 %  |
| • Qualité       | 97 %  |
| • Quantité      | 89 %  |

#### Conformité de l'exécution des travaux

- |                          |       |
|--------------------------|-------|
| • Préparation de terrain | 100 % |
| • Plantation             | 94 %  |
| • Entretien              | 96 %  |
| • Trait. Non commerciaux | 100 % |
| • Trait commerciaux      | 100 % |
| • Drainage, voirie       | 98 %  |
| • Général                | 97 %  |





On le constate facilement, les résultats confirment que les conseillers forestiers accrédités sur le territoire de l'Agence font du très bon travail. Rappelons que ces résultats sont utilisés comme paramètres de comparaison entre les CF pour la distribution

de l'enveloppe budgétaire entre eux. Le poids relatif du critère VO pour le partage budgétaire est faible, mais son impact introduit une mesure de performance qui semble efficace.

## Le verglas

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur le verglas. Rappelons simplement que la mise en commun des efforts des partenaires de l'Agence - en particulier le MRN, les conseillers forestiers et le Syndicat des producteurs de bois de Nicolet - a permis de mettre très rapidement sur pied un service de conseils techniques et d'évaluation des dégâts pour le bénéfice des propriétaires de boisés,

enregistrés ou non. L'appui financier des deux niveaux de gouvernement pour la réalisation de ce projet a été grandement apprécié.

Environ 450 propriétés auront été visitées aux cours des derniers mois. D'ici la fin juin 1998, ce projet sera rendu à terme et les compilations finales pourront être produites de même que le bilan du projet lui-même.

## Perspectives 1998-1999

La nouvelle année a débuté avec de bonnes nouvelles pour la région, l'Agence et ses partenaires. La contribution du MRN semble assurée pour les cinq prochaines années et le niveau de contribution supérieur à ce que l'on pouvait espérer. Nous allons donc pouvoir maintenir un niveau d'activité d'aménagement forestier stimulant. Les contributions des industriels entrent régulièrement et seul quelques cas isolés font problème quant à la perception des contributions.

La prochaine année sera particulièrement chargée. Plusieurs dossiers seront menés de front dont le PPMV, le processus d'amélioration continue et la détermination du coût des travaux.

Les objectifs sont de rencontrer les échéanciers imposés par la réunion des Décideurs de mars 1998 et par la Loi des forêts quant au PPMV. L'Agence sollicitera encore cette année l'aide et l'appui de ses partenaires pour pouvoir atteindre ses objectifs.





# LE PPMV

## Le mandat





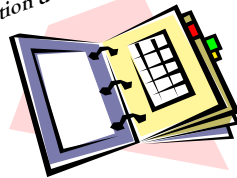
*Mise en page effectuée par :*

**G**inette  
**B**édard

*Certificat univ. Gestion du travail de bureau*

Tél : 819-758-9559

*Gestion d'information*



*Concept de la structure de la présentation du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie*

